



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

sécurité alimentaire

Question écrite n° 82384

Texte de la question

M. Jean-Marc Roubaud souhaite appeler l'attention de M. le ministre de la santé et des solidarités sur les risques liés à l'aspartame. L'aspartame est présent dans notre alimentation (sucrettes, poudres à cuisiner yaourts et boissons allégés), plus de 3,6 millions de Français préfèrent systématiquement l'un des 6 000 produits contenant de l'aspartame à son équivalent naturel. En Europe, les consommateurs ingurgitent plus de 2 000 tonnes d'aspartame chaque année. Mais cet édulcorant chimique, au pouvoir deux cents fois plus sucrant que le sucre, est-il mauvais pour la santé ? Pour les autorités sanitaires, il y a désormais urgence. Les organismes nationaux et internationaux, dont le comité d'experts sur les additifs alimentaires de l'Organisation mondiale de la santé (OMS), ont jusqu'ici confirmé l'absence d'effets toxiques et secondaires. Tous estiment désormais qu'une contre-expertise est nécessaire. En conséquence, il lui demande si cette contre-expertise sera menée à bien prochainement afin de rassurer les consommateurs sur la possible nocivité de l'aspartame.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Marc Roubaud](#)

Circonscription : Gard (3^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 82384

Rubrique : Consommation

Ministère interrogé : santé et solidarités

Ministère attributaire : santé, jeunesse et sports

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 27 décembre 2005, page 11976